caluire et cuire

Publié le :
20 NOV. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

DÉLÉGATION D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL
POUR CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE

Le Maire de CALUIRE-ET-CUIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Considérant que le Maire de CALUIRE-ET-CUIRE et ses Adjoints seront soit empêchés, soit absents de la commune,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Sophie BLACHÈRE, Conseillère Municipale, pour exercer les fonctions d'Officier de l'état civil le :

☐ **Samedi 28 novembre 2026 à 11 heures 00.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Procureur de la République pour son information.

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

A CALUIRE-ET-CUIRE
Le 19 NOV. 2026

Bastien JOINT
Maire